

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Demande de subvention pour la construction d'un stade d'athlétisme - Région Île-de-France

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dispositif régional de soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Pontault-Combault de solliciter une subvention pour la construction d'un stade d'athlétisme,

CONSIDERANT que la commune ne dispose actuellement d'aucun équipement sportif permettant la pratique de l'athlétisme,

CONSIDERANT que la réalisation de ce nouvel équipement permettra de développer et de diversifier l'offre sportive sur le territoire communal,

CONSIDERANT que cet équipement bénéficiera aux établissements scolaires, aux associations et clubs sportifs, ainsi qu'aux habitants de la commune et sera accessible aux personnes à mobilité réduite,

CONSIDERANT que la commune s'engage à mettre gracieusement le stade d'athlétisme à disposition du lycée Camille Claudel pour un usage lycéen d'au moins 20 heures par semaine, hors périodes de vacances scolaires,

CONSIDERANT que la commune met également gracieusement à disposition du lycée Camille Claudel un autre équipement sportif municipal pour un volume d'au moins 30 heures par semaine, en dehors des périodes de vacances scolaires,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 265 841,10 € HT et que la commune sollicite auprès de la Région Île-de-France une subvention d'un montant de 320 000,00 €, représentant 25 % du coût prévisionnel de l'opération,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 16 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de construction d'un stade d'athlétisme, pour un montant prévisionnel de travaux de 1 265 841,10 € HT, soit 1 519 009,32 € TTC,

SOLLICITE auprès de la Région Île-de-France, dans le cadre du dispositif de soutien à la création et la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, une subvention d'un montant de 320 000,00 € pour la réalisation de cette opération,

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026